

*Impôt sur le revenu*

amener inévitablement des impôts plus élevés. Ce n'est pas une façon équitable de traiter les gens.

Nous devons prendre tout le temps voulu pour scruter ce projet de loi, approuver les dispositions qui sont bonnes, acceptables et équitables, et rejeter celles qui ne sont pas dans l'intérêt supérieur du pays et des Canadiens. C'est pourquoi nous devrions avoir tout le temps voulu pour examiner minutieusement toute cette mesure fiscale. Compte tenu de sa complexité, il nous faudra énormément de temps pour l'étudier consciencieusement et y apporter les changements nécessaires afin de rendre justice aux Canadiens.

Je suis ravi d'avoir pris part au débat aujourd'hui. J'ai la conviction que, au cours de la journée, on fera de nombreuses propositions visant à supprimer les articles inacceptables et à rendre le projet de loi plus équitable envers les Canadiens.

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Monsieur le Président, je m'associe de tout cœur aux observations du distingué député de Fraser Valley-Est (M. Patterson), qui est un de nos plus anciens collègues.

● (1115)

Je ne vois pas de projet de loi, pas plus je suppose que le député qui a passé ici tant d'années, qui soit plus typique de la gabegie créée par le gouvernement que le projet de loi C-139 actuellement en discussion. Il s'agit d'un texte énorme et presque incompréhensible. Jamais on n'a fait un tel affront au Parlement que de lui demander de faire une étude intelligible d'une mesure fiscale concrétisant deux exposés budgétaires assortis de trois déclarations financières modificatives.

Je ne parlerai pas de tous ces budgets, parce qu'il y en a eu trop. L'ex-ministre des Finances a présenté un budget en novembre 1981, un modificatif en décembre 1981, et son second budget véritable en juin 1982. Puis il y a eu les déclarations financières de l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde), celle d'octobre 1982 et celle de l'autre jour à peine. Et, pourtant, toutes leurs prévisions de recettes et de dépenses se sont révélées fausses.

Comme le disait le député de Fraser Valley-Est, il s'agit en deux mots d'un projet de loi de 297 pages présenté à la Chambre le 7 décembre 1982 seulement, donc ayant demandé environ 380 jours aux fonctionnaires pour sa seule rédaction. Puis, tout juste avant les vacances de Noël et après notre retour, le ministre des Finances a eu la témérité et le culot de nous dire que les députés devaient passer par-dessus tous ces problèmes, sans avoir pu les comprendre vraiment.

Je vais évoquer de façon générale les nombreuses dispositions du projet de loi, parce que les dix minutes imparties par le Règlement actuel ne me permettent pas de les examiner en détail. Oui, cette limitation à dix minutes empêche les députés de donner une analyse véritable du projet de loi, même de façon générale. Mais pour en revenir au sujet, le gouvernement, venu au pouvoir il y a 15 ans en 1968 avec un budget de 10 milliards, en prévoit maintenant 90. Le déficit projeté par le ministre des Finances est presque de 30 milliards, avant même que l'année financière ne soit terminée. C'est plus que le total—non pas des déficits—mais des budgets mêmes de toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec. On pourrait même prendre la moitié des budgets réunis de ces deux dernières provinces, et cela ne ferait pas encore 30 milliards.

Les députés doivent s'attaquer à ce projet de loi qui a pour but de procurer des ressources devant les milliards de dollars de prévisions inexactes. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ici comme à l'extérieur beaucoup de gens disent que la situation est incompréhensible et doit être changée.

Dans une allocution qu'il présentait la semaine dernière à Ottawa, M. J. Lyman Macinnis, coassocié principal de Touche, Ross and Company, président de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, affirmait ceci: «La loi canadienne de l'impôt sur le revenu est un véritable fouillis». Et plus loin: «Si j'ai dit tout d'abord que la loi de l'impôt sur le revenu est un véritable fouillis, c'est parce qu'elle est incompréhensible».

Ce n'est pas moi qui le contredirai. J'imagine même qu'ici il n'y a qu'une minorité de minorité, qui comprend, non pas la majorité des députés mais uniquement ceux qui font une étude particulière de droit fiscal, pour être en mesure ne serait-ce que d'essayer de comprendre la macédoine de dispositions servies dans un projet de loi qui va faire macérer les Canadiens dans les hausses d'impôt, pour ne rien dire des griboillages qu'il va falloir pour essayer de voir ce que tout cela représente.

Il est question de 24 choses dans ce projet de loi, les voici: frais pour droit d'usage d'une automobile; assurance-vie et rentes; obligation pour la petite entreprise; frais annexes; déductibilité des intérêts des REÉR; CRVI; travaux en cours; réserve de gains en capital; mesures métriques; dispositions concernant la résidence principale; dispositions concernant l'allocation de retraite; prêts de logement; six plus cinq en matière d'indexation fiscale; étalement du revenu; seuil fiscal et perte du compte de dividendes cumulatifs des petites entreprises; surtaxe des sociétés; traitement du minerai de fer; RPDB; impôt de 12.5 p. 100 sur les répartitions de petites entreprises; abolition de la réduction de 5 p. 100 de l'impôt prélevé à la source; caractère confidentiel; fondations de bienfaisance; réduction de l'allocation du coût en capital.

Il y a un autre sujet qui n'est pas expressément énuméré et qui est la taxe d'indemnisation sur les carburants, qui désavantagerait les armateurs et les transporteurs aériens du Canada par rapport à nos frères ou voisins américains. Cette taxe doit être supprimée avant que le projet de loi ne soit adopté.

● (1120)

Il y a nombre d'années, le ministre des Transports de l'époque s'était permis une des remarques les plus profondes jamais faites à la Chambre au sujet des transports quand il avait déclaré: «Les transports sont un vrai fouillis! Il ne s'agissait pas du ministre actuel, mais un de ses illustres prédécesseurs. Ce ministre des Transports avait raison car c'était la pagaille dans les transports. Malheureusement, ce l'est encore.

Les dispositions concernant l'impôt sur le revenu qui agressent et insultent les Canadiens du Pacifique à l'Atlantique sont un fouillis encore pire. Nous avons très peu de temps à notre disposition, monsieur le Président, pour débattre à fond certaines dispositions du projet de loi que j'ai relevées. Je dois signaler un fait élémentaire et fondamental au sujet de ces dispositions. Elles n'offrent aucun stimulant aux Canadiens. Elles ne les incitent nullement à participer à la mise en valeur de nos matières premières.